SERTRID

Préfecture du Terr. de
2 8 DEC. 2006
. ervice Courrier

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 20 décembre 2006

CS – 1.05

Décision budgétaire modificative n°1

RAPPORT
Présenté par Monsieur Emile GEHANT
Président

Le SERTRID a réalisé au cours des dernières années plusieurs opérations de couverture de risque de taux d'intérêt. Ces instruments sont soit des avenants au contrat d'origine, soit des contrats conclus avec des établissements différents des établissements prêteurs, et qui viennent amender les prêts d'origine.

Un contrat spécifique, adossé à un emprunt Dexia de 5 000 000 € pour une durée de 35,75 ans a été conclu avec Calyon en 2005. Ce contrat prévoit , à compter du 1er avril 2005, sur une durée de 20 ans, qu'en échange de l'indexation sur Euribor 3 mois, le SERTRID acquitte des intérêts calculés sur un taux fixe conditionnel selon les conditions suivantes :

* taux fixe de 2.88% si CMS 20 ans post fixé – CMS 1 an post fixé >= 0.60%
* sinon taux fixe de 6.50 %

Or, depuis 2004, un contexte de taux longs historiquement bas, fortement corrélés aux taux longs américains, conjugués à une baisse progressive des taux courts, conduit à un rétrécissement inédit entre les taux longs et les taux courts.

De ce fait, le SERTRID a enregistré au cours de l'exercice 2006 une hausse de ses frais financiers, qui nécessite un réajustement des prévisions budgétaires du chapitre 66, à hauteur de 57 500 €, selon les caractéristiques suivantes :

article	intitulé	BP 2006	virements de crédits	nouvelle inscription budgétaire
022	dépenses imprévues	252 723.00 €	- 57 500.00 €	**195 223.00 €**
668	autres charges financières	0.00 €	+ 57 500.00 €	**57 500.00 €**

Le total du chapitre 66 – charges financières - est ainsi porté, pour l'exercice 2006 à la somme de 2 347 500 €

Le Comité Syndical, à l'**UNANIMITE**

- **ACCEPTE** cette décision budgétaire modificative

Ainsi délibérée au siège administratif du SERTRID, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 28 DEC. 2006 **conformément au C.G.C.T.**
Dépôt en préfecture le, 28 DEC. 2006

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Emile GEHANT

Préfecture du Terr. de Belfort
28 DEC. 2006
, service Courrier